

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de CLANSAYES, LA GARDE-ADHEMAR, MONTSEGUR-SUR-LAUZON,
SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, SAINT-RESTITUT, et SOLERIEUX

Plan Pluriannuel d'Entretien de la végétation des cours d'eau des Echaravelles, de la Roubine et du Lauzon

Projet présenté par la Communauté de Communes Drôme Sud Provence CCDSP et par
la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan CCEPPG

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2021, une enquête publique environnementale préalable à déclaration d'intérêt général concernant le projet susvisé est prescrite, sur les communes de CLANSAYES, LA GARDE-ADHEMAR, MONTSEGUR-SUR-LAUZON, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, SAINT-RESTITUT, et SOLERIEUX.

Cette enquête environnementale d'une durée de **18 jours** consécutifs se déroulera du **lundi 28 juin 2021 au jeudi 15 juillet 2021 inclus**.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :

- la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan CCEPPG, pour la commune de MONTSEGUR-SUR-LAUZON :

Mme Delphine GROELLY, Directrice Générale des services CCEPPG

Espace Germain Aubert

17 A Rue de Tourville

84600 VALREAS

Tél : 04 90 35 01 52 Courriel : dgs@cceppg.fr

- la Communauté de Communes Drôme Sud Provence CCDSP pour les autres communes :

M. Maxime LE MAGOUROU, technicien GEMAPI

3 rue Jean Charcot

26700 PIERRELATTE

Tél : 04 87 73 10 16 Portable : 06 65 53 49 83 Courriel : m.lemagourou@ccdsp.fr

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant l'intérêt général du projet sus-visé.

Monsieur André AUBANEL, retraité d'entreprise agricole, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est disponible en mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, siège de l'enquête, et en mairie de MONTSEGUR-SUR-LAUZON, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées

- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie Place Castellane – CS 30044 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations écrites et orales à l'occasion des permanences qu'il tiendra, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- **SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX** : - le lundi 28 juin 2021 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 15 juillet 2021 de 14h30 à 17h30
- **MONTSEGUR-SUR-LAUZON** : - le vendredi 09 juillet 2021 de 14h00 à 17h00.

Si le commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis d'enquête publique, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « procédure ».

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairies de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX et MONTSEGUR-SUR-LAUZON, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.